



127301 - Son ami étant redevenu athée avant de mourir, peut on lui faire la prière des morts et des invocations

question

L'un de mes amis, né musulman et mort il y a quelques années, était redevenu athée au cours de quelques étapes de sa vie. Il ne croyait plus à l'Islam. Nous nous étions souvent disputés à ce propos. Il est apparemment mort athée. Puisse-je lui faire la prière des morts, assister à son enterrement et prier pour lui?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si l'affaire est comme vous le dites, si votre ami était redevenu athée et avait cessé de croire en Islam et était apparemment mort en cet état, il n'est pas permis à celui qui en est sûr de lui faire la prière des morts ou de prier pour lui ou de lui faire la toilette des morts ou de l'habiller comme on le fait pour les morts musulmans ou de l'enterrer dans leurs cimetières, en vertu de la parole du Très Haut: **Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer** (Coran,9:113) et Sa parole: **Et ne fais jamais la prière sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messenger, et ils sont morts tout en étant pervers.** (Coran,9:84)

Mouslim (976) a rapporté d'après Abou Hourayra que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **J'ai demandé à Allah de m'autoriser à solliciter le pardon pour ma mère et Il me l'a refusé. Je lui ai demandé de m'autoriser à visiter sa tombe et Il me l'a permis.** Ceci indique qu'il n'est pas permis de prier pour quelqu'un qui est mort polythéiste ou mécréant. Voir à toutes fins utiles la question n° [7869](#) et [7867](#).



Allah le sait mieux.